

DEMANDE D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE LUDRES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de ce qui suit :

- devant la recrudescence de la délinquance,
- devant le manque de moyens des forces de police, tant en hommes qu'en matériel, qui débordées, constatent trop souvent que les personnes en infraction, appréhendées la veille, sont relâchées le lendemain,
- devant l'étendue du périmètre sur lequel la Brigade de Gendarmerie de LUDRES exerce sa surveillance et qui comprend plusieurs communes,
- afin que ladite Brigade puisse, à l'avenir, posséder les moyens de jouer pleinement son rôle de prévention,
- afin d'assurer de façon efficace la sécurité des personnes et des biens,
- afin que puissent être évités, à l'avenir, les regrettables incidents qui se sont produits dernièrement à LUDRES,
- afin de désamorcer le phénomène d'autodéfense de la part de la part de la population, qui ne pourra aller qu'en s'amplifiant si le Gouvernement tardait à prendre les mesures qui s'imposent en la matière,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- demande à ce que soient renforcés les effectifs de la Brigade de Gendarmerie de LUDRES, de manière à ce qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de prévention et assurer efficacement la sécurité des personnes et des biens.